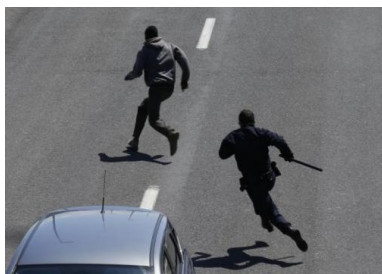


## A Calais, face à la police, les associations en appellent à la justice

PAR CARINE FOUTEAU

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 16 JUIN 2017



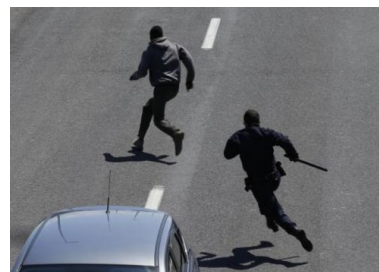
À proximité du tunnel sous la Manche à Calais, le 21 mai 2015. © Reuters

Après le Défenseur des droits, des associations de défense des droits des étrangers fustigent un « déni d'humanité » à Calais et demandent l'ouverture d'un lieu d'accueil. Elles déposent une requête devant le tribunal administratif de Lille, estimant qu'il n'existe pas de possibilité de dialogue avec l'État.

Face à un nouveau pouvoir qui leur fait l'effet d'un mur, une dizaine d'associations de défense des droits des étrangers, à Calais et en France, s'associent à une cinquantaine d'exilés pour demander justice au tribunal administratif de Lille. Leur requête, déposée le 16 juin dans le cadre d'un référé-liberté, vise à obtenir l'ouverture d'un lieu assurant l'accès des migrants à des droits aussi fondamentaux que l'eau potable, l'hygiène, deux repas par jour et un toit pour se reposer. Elles exigent l'arrêt des violences policières généralisées.

Comme à Menton, à la frontière franco-italienne (*lire notre article*), elles n'ont plus d'autre choix que de se tourner vers les tribunaux pour espérer faire bouger les choses. Elles estiment qu'il y a urgence à agir : avec le retour des migrants – ils sont 600 aujourd'hui, et seront le double d'ici quelques semaines, si rien n'est fait –, Calais ressemble à une bombe à retardement. Il est déjà trop tard. En l'absence d'anticipation, le « lieu de fixation » tant redouté par le gouvernement s'est créé. « Nous retournons vers le juge contraints et forcés, parce qu'il n'existe pas de possibilité de

*dialogue avec l'État* », indique Vincent De Coninck, chargé de mission à la délégation du Pas-de-Calais du Secours catholique.



À proximité du tunnel sous la Manche à Calais, le 21 mai 2015. © Reuters

Si les associations en arrivent à cette extrémité, c'est qu'aujourd'hui, la situation est catastrophique. Et que l'État ne réagit pas, si ce n'est en augmentant les effectifs des forces de l'ordre, elles-mêmes accusées de maltraiter les migrants et de harceler les bénévoles. Le Défenseur des droits est tout aussi indigné (*lire notre article*) : il l'a fait savoir dans un **communiqué accablant**, publié le 14 juin 2017 après une visite de son équipe sur place, s'alarmant des conditions de vie « *inhumaines* », des atteintes aux droits d'une « *exceptionnelle gravité* », voire « *sans précédent* », ainsi que des pratiques des pouvoirs publics s'apparentant à un « *déni d'existence* » des exilés. Dans une réponse qui lui est adressée – à *lire ici* –, le préfet du Pas-de-Calais, Fabien Sudry, défend ses troupes : « *Les forces de l'ordre effectuent avec discernement et professionnalisme un travail difficile dans le respect du droit* », dit-il, poussant le cynisme jusqu'à affirmer que leur présence sert l'« *intérêt* » des « *migrants eux-mêmes qui risquent leur vie en tentant de passer clandestinement en Grande-Bretagne* » !

Dans un texte commun annonçant leur requête, les signataires, parmi lesquels L'Auberge des migrants, la Cabane juridique, Care4Calais, la Cimade, Gynécologie sans frontières, Help Refugees, Salam Nord-Pas-de-Calais et Utopia 56, fustigent un « *déni d'humanité* », un « *déni de réalité* » (à retrouver ici : . Et dénoncent des « *conditions de survie intolérables* » découlant de l'« *absence totale de prise en charge sanitaire et sociale* » de la part des pouvoirs publics et du « *harcèlement policier constant* » à l'égard des migrants et des bénévoles. C'est sur ces motifs qu'ils

entendent faire condamner l'État pour « *traitement inhumain et dégradant* » et « *atteinte aux droits fondamentaux* ». Plus précisément, ils enjoignent au tribunal de lui imposer l'ouverture d'un centre d'accueil, où les personnes puissent se nourrir au moins deux fois, se laver et s'informer sur leurs droits, notamment concernant la demande d'asile.

Depuis le 8 mai 2017, date à laquelle le Secours catholique a été contraint de démonter les algécos dans lesquels il avait installé des douches, les migrants ne disposent plus de lieu pour se laver. Ils doivent se contenter des points d'eau publics, quand ils n'en sont pas chassés par les policiers. « *Nous souhaitons que soit fait l'inventaire des lieux vacants et que l'État en réquisitionne* », ajoute Vincent De Coninck. « *En attendant, précise-t-il, nous demandons aux autorités de laisser les associations mener à bien les missions vitales qu'elles effectuent à leur place.* »

Le sort de la centaine de mineurs errant dans les parages est particulièrement désastreux, constate le responsable du Secours catholique. Une seule maraude, organisée par France terre d'asile (FTDA) qui gère un foyer à Saint-Omer (Pas-de-Calais), est prévue pour l'ensemble de la région, si bien que, le plus souvent, quand des bénévoles en repèrent à Calais et contactent la maraude, celle-ci est occupée ailleurs, à Norrent-Fontes (Pas-de-Calais) ou à Steenvoorde (Nord). La Maison de la solidarité du département n'est, elle, accessible qu'aux heures de bureau, ce qui ne facilite pas la prise en charge. Reste alors la possibilité de conduire les adolescents au commissariat, mais les forces de l'ordre les terrorisent au point qu'ils refusent de s'y rendre.

Les associations requérantes s'adressent directement à l'exécutif. « *Une fois les élections législatives passées, le nouveau gouvernement va-t-il persévérer dans la politique de l'autruche et du tout sécuritaire ?* » Cela en prend le chemin à observer les initiatives du ministre de l'intérieur Gérard Collomb dont la réponse, pour l'instant, est purement répressive.

Après la destruction de la « jungle », à l'automne 2016, l'État a refusé, malgré les recommandations qui lui ont été faites, d'ouvrir un lieu d'accueil temporaire à Calais ou plusieurs petits centres dans la région, de crainte de créer un « appel d'air » ou des « lieux de fixation », selon ces formules qu'affectionnent les ministres et les hauts fonctionnaires chargés de la politique migratoire. Fatalement, les migrants sont revenus, et leur nombre n'a aucune raison de se réduire, compte tenu du rythme soutenu des traversées de la Méditerranée : le week-end dernier, 3 800 migrants, partis des côtes libyennes, ont débarqué en Italie, ce qui élève leur nombre à plus de 73 000 depuis le début de l'année 2017, selon l'**Organisation internationale pour les migrations**. Alors que les passages clandestins par la mer Égée ont beaucoup baissé, ceux par la route centrale de la Méditerranée ont repris de plus belle. Or ce chemin aboutit en général, à un moment ou à un autre, en France.

« *La solution passe par une réelle politique d'accueil, avec des lieux de pause, hors des réseaux, tout le long du trajet des migrants, de Nice à Calais en passant par Paris* », estime Vincent De Coninck, qui affirme que les réponses doivent être apportées à la fois à l'échelon local, national et européen. Dans le même temps, insiste-t-il, les entraves à l'action des associations et des citoyens engagés auprès des réfugiés doivent cesser. « *Les pouvoirs publics nous disent que nous faisons le jeu des réseaux, voire que nous sommes complices des passeurs, alors que c'est la répression qui alimente le trafic. Cette inversion rhétorique est insupportable !* » s'exclame-t-il.

La colère des ONG déborde le Calais. Dans un **appel, publié le 15 juin 2017 sur Mediapart**, plus de 200 organisations se sont ainsi rassemblées pour demander à l'exécutif de changer radicalement la politique migratoire de la France et de convoquer d'urgence une conférence impliquant tous les acteurs, « *afin qu'émergent des politiques alternatives d'accueil et d'accès aux droits empreintes de solidarité et d'humanité* ».

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.